

Chargé de projets Agent d'administration

Prolongation

Nous désirons combler un poste temporaire à temps complet (remplacement de congé de maternité) de
CHARGÉ DE PROJETS/AGENTE OU AGENT D'ADMINISTRATION
au Service des ressources matérielles
(157, rue St-Louis, Montmagny)

ENTRÉE EN FONCTION

Le plus tôt possible après la fermeture du concours

SEMAINE DE TRAVAIL

35 heures/semaine selon un horaire à déterminer
avec le supérieur immédiat

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La coordonnatrice du Service des ressources matérielles

NATURE DE L'EMPLOI

Sous l'autorité de la coordonnatrice du Service des ressources matérielles, le chargé de projets a la responsabilité de fournir des services administratifs pour tous les projets et les travaux de construction identifiés par le centre de services scolaire

Cet emploi comporte notamment les responsabilités suivantes :

- Participer aux études de faisabilité et à la conception des projets futurs ;
- Superviser et contrôler l'application de systèmes et de procédures approuvés pour la réalisation des activités d'un secteur donné ;
- Déterminer le calendrier des activités ;
- Planifier et diriger les projets sous sa supervision ;
- Participer et superviser le travail des différents professionnels pendant la préparation des dessins et des spécifications, dans toutes les étapes de chaque projet ;
- Préparer tous les documents nécessaires aux appels d'offres ;
- Suivi et coordination de chantier, préparer des rapports réguliers et détaillés sur l'évolution de chaque projet de construction ;
- Suivi budgétaire ;
- Superviser les travaux de construction sur les différents sites pendant toutes les étapes des projets ;
- Agir en tant que consultant pour les écoles et autres services dans les dossiers associés à la construction, la conversion et l'entretien d'édifices appartenant au centre de services scolaire.

PROFIL ET COMPÉTENCES REQUISES

La personne recherchée est reconnue pour ses habiletés relationnelles, sa capacité à résoudre des problèmes complexes, sa facilité à s'adapter à des situations imprévues, son intérêt marqué pour la formation continue ainsi que son dynamisme et sa créativité.

La personne recherchée doit correspondre au profil suivant :

- Partage les valeurs du centre de services scolaire ;
- Orientation client ;
- Habileté à établir des communications de collaborations avec le personnel et les différents intervenants ;
- Capacité d'analyse et grandes habiletés en résolution de problèmes complexes ;
- Aptitudes marquées à travailler sous pression et à respecter les échéanciers.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Diplôme d'études collégiales dans un champ d'études approprié (par exemple : Technologue architecture, génie civil ou génie mécanique) ;
- Quatre années d'expérience pertinente ;

Ou

- Diplôme de 5^e secondaire dans un champ d'études approprié ;
- Huit années d'expérience pertinente ;

TRAITEMENT

Selon le règlement déterminant les conditions de travail des cadres des centre de services scolaire en vigueur, poste de cadre classe 2, de 52 402 \$ à 69 868 \$.

INSCRIPTION

Les personnes qui désirent participer au concours sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae en indiquant le numéro du concours dans l'objet du courriel, au plus tard le **31 mai 2022** à 16 h, à l'attention de :

Service des ressources humaines
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny (Québec) G5V 4N3
Télécopieur : 418 241-5961
Courrier électronique : resshuma@cscotesud.qc.ca

Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le 10 mai 2022

N.B. Vous pouvez également consulter cet affichage sur le site Internet du centre de services scolaire au cscotesud.qc.ca. Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.